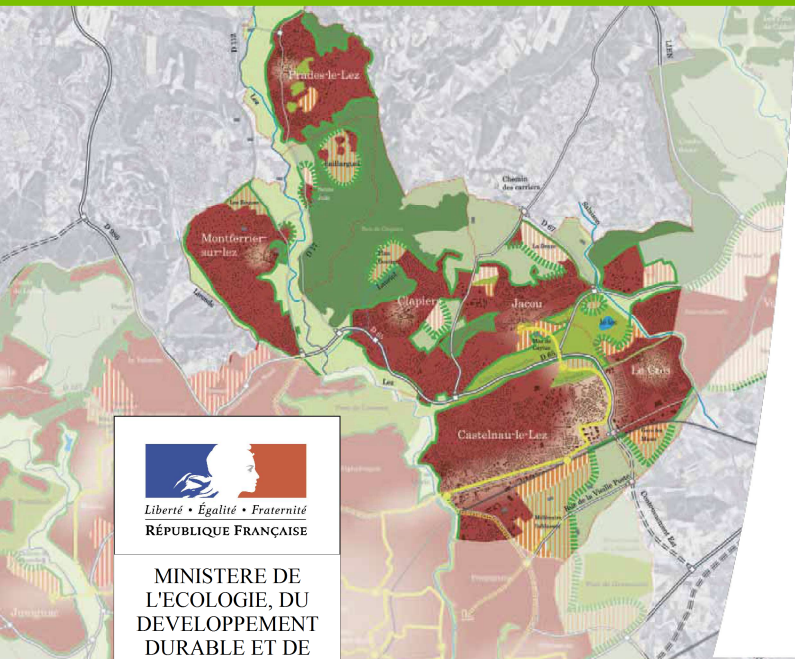


Direction générale de  
l'aménagement, du logement et de la  
nature



# GT GIMeL « Géo-Information pour la Mer et le Littoral »

Octobre 2012  
François Salgé



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE  
L'ÉCOLOGIE, DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE  
L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE  
L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES ET  
DU LOGEMENT

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

# Au menu

- **Projets / politiques / axes structurants**
- **Un besoin**
- **Un constat**
- **Objectif**
- **Fonctionnement**
- **Rapportage**
- **Mandat**
- **Actions 2012**



MINISTÈRE DE  
L'ÉCOLOGIE, DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE  
L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE  
L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES ET  
DU LOGEMENT

# Projets / politiques / axes structurants

- La DCSMM,
- La DCE,
- Les directives Habitats-faune-flore et Oiseaux,
- Les projets de coopération INTERREG,
- Extraplac,
- Les énergies marines renouvelables,
- Les aires marines protégées,
- Le volet mer du SINP (oiseaux et mammifères marins notamment),
- L'Ifrecor, etc

# Un besoin

- **Récurrent de Géo-Informations:**
  - la production,
  - l'acquisition,
  - le partage et l'échange
- **Nécessaire de disposer** pour répondre aux objectifs,
  - comme à terre,
  - d'un socle de données géographiques de référence concernant la mer et le littoral,
  - qui puisse être partagé par l'ensemble des acteurs concernés
  - **Pour**
    - l'évaluation initiale (DCSMM)
    - L'état des lieux (DCE)
    - La définition des actions (plans d'actions sur le milieu marin PAMM)

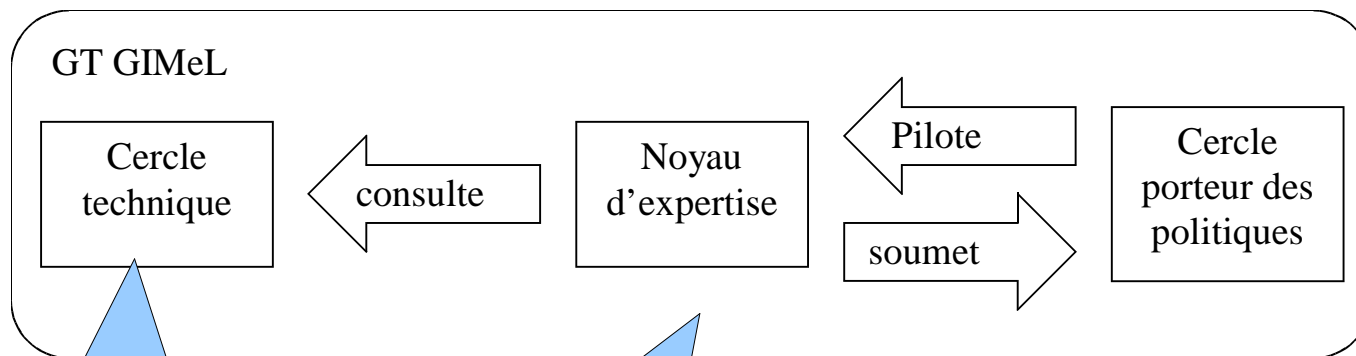
# Un constat

- **Certaines informations difficilement disponibles pour la sphère publique (services de l'État et établissements publics) :**
  - données inexistantes, parcellaires, hétérogènes, obsolètes et/ou inadaptées,
  - difficultés dans la mise à disposition.
- **Absence de spécifications communes**
- **Absence de métadonnées,**
- **Droits de diffusion restrictifs ou inexistants.**

- **Ce qui est**
  - la constitution d'un référentiel de géo-informations pour la mer et le littoral (y compris par l'acquisition ou la réalisation de jeux de données nouvelles)
  - permettant d'améliorer les conditions de mise en œuvre des politiques publiques concernant le milieu marin et littoral.
- **Ce qui n'est pas**
  - s'impliquer sur chacun des nombreux Systèmes d'Information « sectoriels » ou locaux déjà en place,
  - ni sur le choix de tel ou tel outil d'hébergement et de mise à disposition des données

# Fonctionnement de GIMeL

- le noyau d'expertise
- le cercle technique
- le cercle porteur des politiques de la mer et du littoral



Préfectures, CELRL, IRD, BRGM, Météo France, Cèdre, pôle littoral des CETE, CNES, DATAR, D(R)EAL, DIRM, DDTM, Agences des 50 pas géométriques, réseau des centres régionaux de l'information géographique et des observatoires

DGALN, DAM, DRI, SoeS, DIRM, DREAL, DDTM, DIRM Ifremer, AAMP, SHOM, IGN, BRGM, ONEMA et agencede l'eau, CETMEF, MNHN, outre-mer

DGALN, CGDD / 3D, DGITM / DAM, DGEC, SG mer, outre-mer DPMA (MAA), DATAR, DGPR

# Rapportage

- **Conseil National de la Mer et du Littoral,**
- **Comité technique de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral,**
- **Conseil National de l'Information Géographique,**
- **Représentants du MEDDTL au Conseil d'Administration du Shom et de l'IGN,**
- **Représentants des « Club SIG » ou têtes de réseaux outremer.**
- **Directeurs de programme LOLF concernées**



MINISTÈRE DE  
L'ÉCOLOGIE, DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE  
L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE  
L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES ET  
DU LOGEMENT



# Mandat

- 1) Définir le contour du socle de données spatialisées de référence sur la mer et le littoral (référentiel)
- 2) Rassembler les arguments et les soumettre dans le but d'assurer et pérenniser les financements
- 3) contribuer à coordonner la constitution , la réactualisation et/ou la mise en commun des géo-informations utiles
- 4) Veiller à la mise en place des moyens humains et techniques nécessaires au recueil et à la validation des données produites ;
- 5) Favoriser la mise à disposition à moindre coût des données par les différents producteurs dans le cadre des missions de service public

# Actions 2012

- **Tenir une réunion pragmatique de lancement le 4 juillet 2012**
- **Préciser l'emprise géographique et les éventuels secteurs géographiques à traiter**
- **Constituer un réseau d'experts ultramarins**
- **Constituer une première liste des données constituant le Référentiel Géographique de la Mer et du Littoral et identifier les producteurs de ces données**
- **Faire des propositions en matière de géo-informations sur la mer et le littoral à produire, entretenir et diffuser par les établissements publics dans le cadre de l'élaboration de leur contrat d'objectifs et de moyens arrivant à échéance.**



MINISTÈRE DE  
L'ÉCOLOGIE, DU  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE  
L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE  
L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES ET  
DU LOGEMENT